Corbeil-Essonnes (91) : il avait tué Mélissa dans un squat, en lui piétinant le visage après l'avoir étranglée

15/03/2018 à 4h14

Aux assises, Rolland Casimir a raconté les «*montées de violences*» qu'il avait vis-à-vis de sa compagne Mélissa qu'il est accusé d'avoir tuée le 15 mars 2015 dans un squat, à Corbeil-Essonnes. Au premier jour d'audience, Rolland Casimir a fini par tenter de s'expliquer, maladroitement, mais avec ses mots : « *Je n'ai pas su encaisser ses tromperies, c'est pire que grave, mais je ne tape pas volontairement, je me sens partir et après c'est trop tard…* »

Cet homme de 38 ans originaire du quartier des Tarterêts est jugé pour le meurtre de Mélissa, sa compagne de 19 ans, dont il a piétiné le visage après l'avoir étranglée, et lui avoir donné des coups de pied sur l'ensemble du corps, le 15 mars 2015, dans leur squat situé en centre-ville à Corbeil-Essonnes.

[…] « *Mais pourquoi ne l'avez-vous pas quittée* », reprend le président du tribunal. « *Parce que j'étais accro à elle, j'avais un manque quand elle n'était pas là, mais je n'arrivais pas à arrêter de lui mettre des coups* », lâche-t-il d'un coup, malgré son léger bégaiement. « *Dans ma vie j'ai frappé des femmes, j'ai fait beaucoup de mauvaises actions, mais je ne parviens pas à me maîtriser, je n'arrive pas à faire autrement* », admet celui qui se sait jaloux, possessif et paranoïaque à l'extrême.

En août déjà, Mélissa avait déposé plainte contre lui après avoir eu des côtes fracturées, les deux yeux au beurre noir, et des hématomes sur tout le corps et le visage. « *Mais rien n'a été fait,* accuse la tante de la victime à la barre*. Je suis énervée car on n'a pas été entendus. Quand une femme se fait battre à ce point, on ne peut pas laisser le fautif dehors. On a essayé d'éloigner Mélissa, mais il revenait, menaçait. Je crois que si elle est chaque fois retournée avec lui c'est par amour et par peur. Et Mélissa craignait pour notre sécurité. Elle a cherché à nous protéger.* »

En décembre le couple se remet ensemble. Et les coups pleuvent à nouveau. « *Le 5 janvier j'aurais déjà pu la tuer, mais une amie m'avait calmé, lance Rolland Casimir. C'était trop pour moi. Elle venait de me dire qu'elle m'avait trompé pour se venger de moi. Ça m'a blessé.* » Dans la foulée, il découvre des textos qu'il estime équivoques et la bat encore une fois. Et pour la Saint-Valentin ? « *J'ai vu un film qui parlait d'une histoire de tromperie, j'avais l'impression que c'était moi, je n'avais plus le contrôle, souffle-t-il. Je lui ai fait manger la rose que je lui avais offerte, puis je lui ai mis des coups de bâton.* »

Ce jeudi, le juge tentera de faire parler Rolland Casimir sur son passé. Jusque-là, il s'est refusé à évoquer les « graves traumatismes » qu'il a vécus durant son enfance. « *Qui expliquent pourtant ce que vous êtes aujourd'hui* », estime Jean-Michel Bourlès, l'avocat général.

Le Parisien